

<u>Nombres de délégués -</u>
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 35
Pouvoir : 6
Qui ont pris part à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
<u>Date de la convocation :</u>
28 octobre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoirs à Gilles SACKEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoirs à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoirs à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pouvoirs à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoirs à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

BUDGET ECOLES

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget écoles, les crédits nécessaires pour :

- Mise aux normes de la défense incendie des écoles
 - Etude de faisabilité pour la construction d'une extension pour un espace partagé salle de motricité / salle d'activités à l'école de Joux la Ville
- les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Dépenses de fonctionnement

Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 21 500 €
TOTAL	+ 21 500 €

Recettes de fonctionnement

Article 75822 (Chapitre 75) – Prise en charge par le budget principal du déficit du budget annexe	+ 21 500 €
TOTAL	+ 21 500 €

Dépenses d'investissement

Article 2031 (Chapitre 20) – Frais d'études	+ 1 500 €
Article 21312 (Chapitre 21) – Bâtiments scolaires	+ 21 000 €
Article 21568 (Chapitre 21) – Matériel et outillage d'incendie	+ 3 200 €
TOTAL	+ 25 700 €

Recettes d'investissement

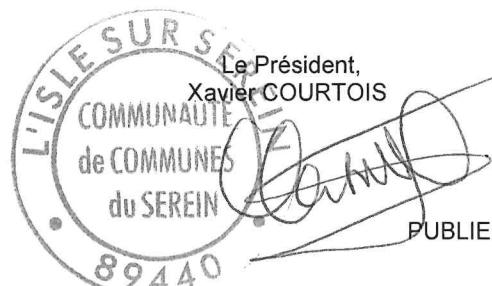
Article 10222 (Chapitre 10) – F.C.T.V.A.	+ 4 200 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 21 500 €
TOTAL	+ 25 700 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 7/11/2025